

ETAIENT PRESENTS :

Commune de CHAMPAGNE SUR SEINE
Commune d'ECUELLES
Commune d'EPISY
Commune de LA GENEVRAYE
Commune de MONTARLOT
Commune de MONTIGNY SUR LOING
Commune de MORET SUR LOING
Commune de NANTEAU SUR LUNAIN
Commune de NONVILLE
Commune de PALEY
Commune de REMAUVILLE
Commune de SAINT ANGE LE VIEIL
Commune de SAINT MAMMES
Commune de THOMERY
Commune de TREUZY LEVELAY
Commune de VENEUX LES SABLONS
Commune de VERNOU LA CELLE SUR SEINE
Commune de VILLE SAINT JACQUES
Commune de VILLECERF
Commune de VILLEMARECHAL
Commune de VILLEMER

Mr ROGER, Mmes AUFILS, BOUTON
Mrs FONTUGNE, DUPUIS, Mme PORCEDU
Mrs BILLARD, FEVRE, Mme CARVALHO
Mmes PERINI, DUCREUX, Mr RICHARD
Mrs BONET, Mmes DELPOUX, BERLINGER
Mme MONCHECOURT, Mr DYAS
Mrs SEPTIERS, MAROTTE, Mme SERVAIS
Mrs GUIMARD, FRAUD
Mr BELLIOU, GAUTHERET, Melle MATTHAEI
Mrs COCHIN, BAYET
Mmes BOUVARD, PENIFAURE, Mr JAMET
Mrs GASCUEL, GOISET, RODRIGUEZ, BRIN
Mrs BRUMENT, CAPRION, CHARPENTIER
Mrs DONATI, BRESSOLES
Mrs PATTYN, HERVE, Mme PILLOT
Mrs BENARD, BLANT, Mme PARADIS
Mrs DEMARS, MOMON, Mme EMBOULE
Mr DUCHATEAU, Mme DUBREUIL
Mme BONNET, DE ROYS ROBINSON, Mrs DEYSSON, ILLIEN
Mrs PIERRE, PICOUET, BELLIOU, Mme KLEIN
Mr DERZELLE, CAMUSET, Mme BEAUDOIN

ETAIENT ABSENTS EXCUSES

Commune de CHAMPAGNE SUR SEINE
Commune d'ECUELLES
Commune d'EPISY
Commune de LA GENEVRAYE
Commune de MONTARLOT
Commune de MONTIGNY SUR LOING

Commune de MORET SUR LOING
Commune de NANTEAU SUR LUNAIN
Commune de NONVILLE
Commune de PALEY
Commune de REMAUVILLE
Commune de SAINT MAMMES
Commune de THOMERY

Commune de TREUZY LEVELAY
Commune de VENEUX LES SABLONS
Commune de VERNOU LA CELLE SUR SEINE
Commune de VILLE SAINT JACQUES
Commune de VILLEMER

Mr TAILLEFUMIER
Mme RAMAGE
Mr VIDAL ayant donné pouvoir à Mme CARVALHO
Mme LEMAGNE ayant donné pouvoir à Mme PERINI
Mr LOEUILLLOT ayant donné pouvoir à Mr BONET
Mr FRICHET ayant donné pouvoir à Mme MONCHECOURT
Mme JACQUENET
Mr RECOING
Mrs CHALON, COSSINET
Mr BALLAND
Mrs BONNEFON, BRIFFAULT
Mr LANNEAU
Mme HARIVEL ayant donné pouvoir à Mr CHARPENTIER
Mme VALLEAUX ayant donné pouvoir à Mr BRESSOLES
Mme COSTA
Mr CAUPIN
Mme INGHELBRECHT
Mr HUAULT
Mr LOUIS, Mme WALLET
Mr HOUDRY ayant donné pouvoir à Mr DERZELLE

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION :

Mr ROBILLIARD
Mr SUTY
Mr AOUADHI

Directeur Général
Directeur de Cabinet
Direction Général Adjoint du pôle « Carrefour des Solidarités & Coopération »
Responsable du service « Administration générale et Ressources humaines »
Responsable du service « Finances »
Assistante de direction

Mme MATHIOT

Mlle SCHEFFER
Mme COHEZ

Monsieur Yves BRUMENT est désigné pour être secrétaire de séance.

Monsieur SEPTIERS, Président de la Communauté de Communes, ouvre la séance à 20 h 40 et remercie Monsieur ROGER, Maire de CHAMPAGNE SUR SEINE de nous accueillir au Palais des Rencontres.

Les Délégués Communautaires présents ont signé la feuille de présence.

Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu du Conseil Communautaire du 15 décembre 2010 est adopté à l'unanimité

INFORMATIONS DIVERSES

Pôle « APROTER »

Pôle d'Excellence Rural

Nous sommes toujours en attente de la décision de l'Etat concernant notre candidature

Office de tourisme

Les travaux sont en cours

CERAM'HYD et DEPOLIA

Les travaux sont terminés

ACMO

Il prendra ses fonctions le 1^{er} mars 2011

SMEP

Un courrier a été adressé à chaque Commune afin de désigner un représentant siégeant au SMEP pour participer aux réunions du groupe de travail « Schéma de Développement Local Seine et Loing ».

ProQuartet

Les rencontres dans les différentes écoles ont remporté un vif succès

Résidence d'auteur

Les prochaines actions : semaine de la langue française du 13 au 20 mars 2011, une dictée intercommunale le 18 mars 2011, un lâcher de ballons le 19 mars 2011 sur différentes Communes, une pièce de théâtre / conférence le 19 mars.

Scènes rurales

Dimanche 13 mars à 17 h 00 - VILLEMARECHAL « La fiancée de Barbe Bleue »

Samedi 9 avril à 20 h 45 - THOMERY « Yom Duos »

Samedi 21 mai à 20 h 45 - MONTARLOT « Vian à nous trois »

Pôle « CARREFOUR DES SOLIDARITES & COOPERATION »

PLH

Une réunion de présentation sera programmée prochainement avec les 9 communes concernées.

Jeunesse

Le programme des actions proposé pendant les vacances de février a été apprécié.

Sport

La Foulée Moret Seine & Loing se déroulera le 8 mai 2011.

MEF SUD 77

La MEF SUD 77 a adressé un courrier aux Conseillers Municipaux des Communes membres, une copie de notre réponse leur a été transmise.

Conformément aux engagements pris, suite à notre désengagement, il convient désormais avec la même enveloppe financière que celle dédiée à la MEF SUD 77 de renforcer le service du Centre Social accueillant les demandeurs d'emplois (en cours) et de programmer des actions destinées aux entreprises via le service « Développement Economique » (fait).

Prochaines réunions

Conseil Communautaire

Mardi 26 avril 2011 à 20 h 30 à PALEY

Groupes de travail :

- . Mutualisation
- . Petite Enfance

Jeudi 3 mars à 20 h 30 à EPISY
Mardi 29 mars à 19 h 00 à la CCMSL

ORDRE DU JOUR

POLE « AMENAGEMENT & PROMOTION DU TERRITOIRE »

Service « Développement Economique »

Vente d'une parcelle de terrain

Les époux LOHEZIC, propriétaires d'un pavillon d'habitation sis allée Gustave Prugnat à MORET SUR LOING entre le Parking du Grand Jardin et celui de la Maison des Entreprises, ont fait part par courrier daté du 26/10/2010 de leur souhait d'acquérir une parcelle d'environ 500 m² (au droit de leur propriété cadastrée AK 166) de la parcelle AK 264 d'une contenance totale de 1116 m², située en Zone UC au POS et en zone Marron (aléa moyen à fort) au PPRI. Elle est actuellement dans un état de friche. Le classement au PPRI restreint très fortement la constructibilité (seuls les équipements de loisirs de plein air et les locaux liés à l'usage de la rivière y sont autorisés). Aucune utilisation de ce terrain par la collectivité n'est actuellement envisagée.

Les services de France Domaines ont estimé la parcelle AK 264 au montant de 50 €/m².

Le Bureau Communautaire du 17 janvier a émis un avis favorable pour la vente à Mr et Mme LEHOZIC d'une partie de la parcelle pour un montant de 14 000 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE LE PRESIDENT à vendre aux époux LEHOZIC une partie de la parcelle AK 264 au prix de 14 000 €.

Vente d'un terrain sur le PER à ECUELLES

Le groupe GALOIS, créé en 1983 et repris par M. Raphaël MUCCI en 2008 regroupe aujourd'hui une quinzaine d'entreprises franciliennes et près de 500 salariés pour un chiffre d'affaires de 55 M€. Ce groupe, actuellement dans une phase de développement importante qui passe notamment par le renforcement de son maillage territorial, s'apprête à ressusciter une entreprise emblématique de MORET SEINE & LOING : la société de travaux publics VETRA, mise en liquidation judiciaire en septembre dernier.

La création et l'implantation de la Société Nouvelle VETRA ont été envisagées en premier lieu dans les locaux historiques de VETRA, à VERNOU LA CELLE SUR SEINE, mais n'ont pu aboutir du fait d'un prix de vente du foncier jugé prohibitif.

Au terme d'une recherche infructueuse d'un foncier bâti à même d'accueillir le projet, les services de MORET SEINE & LOING ont donc proposé au Groupe GALOIS un terrain situé au Pôle Économique des Renardières qui a suscité l'intérêt de l'entreprise.

Cette parcelle de 6926 m², propriété de MORET SEINE & LOING, se situe en Zone INAx^d au POS et a été viabilisée en fin d'année 2008 dans le cadre de l'aménagement de deux lots de la 4^e Tranche du Pôle Économique des Renardières.

Au terme de différents échanges avec Elus et techniciens de MORET SEINE & LOING, le Groupe GALOIS, à travers sa filiale spécialisée dans l'acquisition et gestion de patrimoine la Financière Evariste, a fait part de son souhait de se porter acquéreur de la parcelle et en propose l'achat au prix de 14 €HT/m². Le prix de vente a été délibéré, lors du Conseil Communautaire en date du 23/06/2009 à 20 € HT/m². La Financière Evariste justifie ce tarif par les surcoûts importants induits par la pente naturelle assez prononcée du terrain (environ 5 m de dénivelé entre les points hauts et bas de la parcelle) : fondations spéciales, mouvements de terre importants pour l'aménagement du parking, etc

Outre l'implantation de la Société Nouvelle VETRA, qui ré-embauherait la majorité de ses 35 anciens salariés n'ayant pas encore retrouvé d'emploi, le Groupe GALOIS envisage à terme de développer sur ce site d'autres activités de son groupe.

Le démarrage de l'activité est envisagé pour début 2012 après l'édification d'un bâtiment modulaire de très bonne qualité de 300 m² sur 2 niveaux, structure qui pourrait se voir adjoindre très facilement des extensions au fur et à mesure du développement du site.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE LE PRESIDENT à vendre une parcelle de 6926 m² sise sur le PER à ECUELLES au prix de 14 € H.T. / m², soit un prix total de 96 964 €, frais d'acte en sus au groupe GALOIS. Cette vente sera subordonnée à l'obtention d'un permis de construire faisant apparaître un plan d'aménagement global du site intégrant l'aménagement paysager du terrain ainsi que différents scénarii d'extensions du bâti envisagé

Service « Culture »

Résidence d'auteur

Dans le cadre de cette manifestation, Géraldine ALIBEU peut, occasionnellement, avoir des frais d'hébergement qu'il convient de prendre en charge.

Le Bureau Communautaire du 7 février a émis un avis favorable.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE LE PRESIDENT à prendre en charge les frais d'hébergement de l'auteur en résidence

POLE « CARREFOUR DES SOLIDARITES & COOPERATION »

Service « Jeunesse »

Histoires d'itinéraires

Monsieur Loïc POCHET, représentant légal de la société TEAM LP, a pour projet la traversée de l'Atlantique et de la Cordillère des Andes.

MORET SEINE & LOING a la volonté de soutenir ce projet en établissant une convention pour une durée de un an. Une participation financière de 6 000 € avec l'exclusivité de cet événement pour notre collectivité sera versée à la société TEAM LP.

En contrepartie, Monsieur Loïc POCHET s'engage à

- promouvoir l'image de MORET SEINE & LOING en fonction des disponibilités du calendrier.
- porter les couleurs de MORET SEINE & LOING
- citer le partenariat avec MORET SEINE & LOING.
- participer aux manifestations organisées par MORET SEINE & LOING.
- faire participer les élèves du collège Alfred Sisley préparant le BIA (Brevet d'Initiateur Aéronautique) à différentes actions se rapportant à l'aviation

Le Bureau Communautaire du 7 février a émis un avis favorable

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
AUTORISE LE PRESIDENT à participer financièrement, à hauteur de 6 000 €, au projet de Monsieur POCHET,
représentant légal de la société TEAM LP**

Musiqàfon

Le service « Jeunesse » et l'association « Musiqàfond » organise un accompagnement territorial des musiques actuelles.

Quatre manifestations, pour un montant de 3 200 € sont organisées à :

- REMAUVILLE Samedi 12 mars 2011
- ECUELLES Samedi 21 mai 2011
- VERNOU LA CELLE SUR SEINE Samedi 8 juillet 2011
- VILLEMARECHAL Samedi 10 septembre 2011

Le Bureau Communautaire du 7 février a émis un avis favorable

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
AUTORISE LE PRESIDENT à verser à l'association « Musiqàfon » la somme de 3 200 €**

Madame BONNET et Monsieur FONTUGNE font part de problèmes de dates pour ces spectacles.

POLE « RESSOURCES

Service « Administration Générale »

Conventions signées par le Président dans le cadre de sa délégation – information

Conventions de mise à disposition :

- Avenant n° 1 à la convention de mise à disposition de locaux pour l'antenne RAM et la crèche familiale « A Petite Pas » signé avec la commune d'Écuelles en date du 27 décembre 2010
- Locaux de bibliothèque pour l'action menée par le service Petite Enfance signées en date du 27 décembre 2010 avec les communes de NONVILLE, THOMERY, VENEUX LES SABLONS, VILLE SAINT JACQUES, VILLECERF avec une prise d'effet au 1^{er} janvier 2011 pour 3 ans
- Locaux pour l'antenne RAM signée avec la commune de VENEUX LES SABLONS en date du 12 janvier 2011 avec une prise d'effet au 13 janvier 2011 pour 3 ans
- Locaux pour l'action « autour du livre » signée avec la commune de REMAUVILLE en date du 18 janvier 2011 avec prise d'effet au 31 janvier 2011 pour 3 ans
- Locaux pour l'antenne RAM avec la commune de VILLEMARECHAL en date du 1^{er} février 2011 avec prise d'effet immédiate pour 3 ans

Autres Conventions :

- Reconduction de la convention pédiatre signée avec Dominique HIBON en date du 27 décembre 2010 pour l'année 2011 (nombre de vacation identique aux années précédentes : 23)
- Convention d'accueil d'un enfant domicilié hors du territoire de Moret Seine et Loing signée avec l'association Nouvelle Etoile en date du 29 décembre 2010 avec prise d'effet immédiate jusqu'aux 4 ans de l'enfant.

Prolongation du contrat de territoire

Le contrat de territoire avec le Conseil Régional Ile de France a été signé le 31 janvier 2007.

Le Conseil Communautaire du 20 septembre 2010 a modifié le contenu des opérations.

Le contrat arrivé à échéance le 31 janvier 2013 et l'intégralité des opérations n'est pas réalisée.

Le Bureau Communautaire du 7 février a émis un avis favorable pour prolonger ce contrat d'une année.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
AUTORISE LE PRESIDENT à prolonger le contrat de territoire d'une année soit jusqu'au 31 janvier 2014.**

Modification des statuts du Syndicat Intercommunal pour la construction et le fonctionnement des collèges de NEMOURS et de SAINT PIERRE LES NEMOURS et des installations sportives

Suite à l'adhésion de plusieurs Communes à MORET SEINE & LOING, communes membres de ce syndicat, ce dernier a modifié ses statuts ainsi que sa dénomination en « Syndicat Mixte des installations sportives des collèges de la région de NEMOURS ».

Le Bureau Communautaire du 7 février a émis un avis favorable.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
AUTORISE LE PRESIDENT à modifier les statuts de ce Syndicat.**

Piste de roller – convention de mise à disposition du foncier, de gestion et d'entretien

Dans le cadre de la réhabilitation de la piste de roller à THOMERY, il convient de signer préalablement une convention de mise à disposition gratuit du foncier supportant l'anneau de la piste, de gestion et d'entretien de cet équipement.

Le Bureau Communautaire du 7 février a émis un avis favorable.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
AUTORISE LE PRESIDENT à signer ladite convention pour la piste de roller située à THOMERY**

Pôle « Ressources »

Création d'un poste de Rédacteur à temps complet

Un Agent a été lauréat à l'examen professionnel de Rédacteur en 2010. Sa nomination sur le grade de Rédacteur est conditionnée à son inscription sur la liste d'aptitude (CAP du Centre de Gestion).

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales seront inscrits au budget de l'exercice 2011.

Le Bureau Communautaire du 7 février a émis un avis favorable

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
AUTORISE LE PRESIDENT à créer un poste de Rédacteur à temps complet à compter du 1^{er} mars 2011**

ACMO – Modification de la filière

Le Conseil Communautaire du 20 septembre 2010 a validé la création d'un poste de catégorie B dans la filière technique pour le recrutement d'un ACMO et donné l'autorisation au Président de signer la convention de mise à disposition de service auprès des communes et des syndicats intercommunaux SIDASS / SIDEAU.

L'Agent recruté est de catégorie B mais dans la filière administrative. Il convient donc de rapporter la précédente délibération et de valider la convention qui a dû être actualisée.

Le taux horaire de l'ACMO serait de 30 € et indexer annuellement sur l'indice du coût du travail (INSEE 3^{ème} trimestre 2010 : 104,60).

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales seront inscrits au budget de l'exercice 2011 et le Bureau Communautaire du 17 janvier 2011 a émis un avis favorable.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
AUTORISE LE PRESIDENT à créer un poste de rédacteur à temps complet à compter du 1^{er} mars 2011 et à fixer le taux horaire d'intervention de l'ACMO à 30 €**

Service « Finances »

Convention fonds de concours – centre médico-sportif de VENEUX LES SABLONS

Le Conseil Communautaire du 20 septembre 2010 a validé la convention relative au versement d'un fonds de concours pour la réalisation d'un centre médico-sportif.

Le Conseil Municipal de VENEUX LES SABLONS lors de sa séance du 6 décembre 2010 a souhaité en modifier l'Article 3 comme suit :

« La Commune de VENEUX LES SABLONS s'engage à mettre à disposition le centre médico-sportif à l'ensemble des sportifs du territoire » en lieu et place de « la Commune de VENEUX LES SABLONS s'engage à mettre à disposition des services de MORET SEINE & LOING le centre médico-sportif ainsi qu'à l'ensemble de sportifs du territoire »

Le Bureau Communautaire du 17 janvier a émis un avis favorable.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
AUTORISE LE PRESIDENT à modifier ladite convention comme indiqué ci-dessus**

Piscines – Créneaux et transport des élèves de 6^{ème} des collèges de MORET SUR LOING et de CHAMPAGNE SUR SEINE

Le Conseil Général subventionne l'apprentissage de la natation pour les élèves de 6^{ème} des Collèges de Seine et Marne. Cette aide est reconduite pour l'année scolaire 2010 / 2011.

Les critères d'attribution de la subvention pour l'année 2010 / 2011 sont reconduites dans les mêmes conditions que pour les années précédentes à savoir :

- le nombre de séances nécessaires sera calculé sur la base de 50 élèves dans la piscine et dans un bus pour 26 séances maximum par an ;
- 75 % des coûts de location des créneaux de piscine avec un montant maximal de référence fixé à 60 € / séance – soit une aide plafonnée à 45 € par créneau ;
- 80 % des coûts de transport avec un montant maximal de référence fixé à 6 € / km – soit une aide plafonnée à 4,80 € par km ;

Le Conseil Général demande aux Collectivités prenant en charge ces dépenses de fournir :

- une décision de l'Assemblée délibérante concernant le coût de la mise à disposition de la piscine et / ou le principe et le coût de la prise en charge des transports pour le ou les collèges concernés.
- une attestation émanant de l'exécutif de la collectivité territoriale qui prend en charges ces dépenses, précisant le coût de chaque prestation, la fréquence des séances, leur nombre ainsi que leurs dates.

Lors de la séance de Février 2005, le Conseil Communautaire a décidé :

- de mettre à disposition des élèves des Collèges A. Sisley (Moret sur Loing) et F. Gregh (Champagne sur Seine) les piscines de Moret sur Loing et Vernou la Celle sur Seine ;
- de fixer le coût du créneau scolaire à 60 € ;

Cette délibération a été reconduite pour les années scolaires suivantes.

Le Conseil Général, lors de son assemblée du 25 Septembre 2009, a décidé de ne plus financer l'apprentissage de la natation pour le cycle primaire et de soutenir uniquement le dispositif en direction des collégiens de 6^{ème}. Aussi, Moret Seine et Loing a perdu une aide annuelle de 16 477 € (base année scolaire 2008 / 2009).

Le Bureau Communautaire du 7 février a émis un avis favorable

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
AUTORISE LE PRESIDENT à reconduire la délibération pour l'année scolaire 2010/2011**

Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux

La DETR issue de la fusion entre la DGE des communes et la DDR, vise à subventionner les dépenses d'équipement des EPCI à fiscalité propre et des communes répondant aux critères indiqués à l'article L. 2334-33 du CGCT.

Les dossiers pour l'obtention de la DETR doivent être déposés pour le 31 mars 2011 en Préfecture de Seine et Marne.

Pour l'année 2011, il est proposé de présenter les dossiers concernant la réalisation d'un Hôtel Artisanal à Montigny sur Loing (dossier non retenu en 2010) et les travaux d'aménagement de l'Hôtel Communautaire à Moret sur Loing.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
AUTORISE LE PRESIDENT à solliciter la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux pour les opérations ci-dessus citées.**

Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)

Le Président commente le DOB.

Il remercie le service «Finances » pour la rédaction de ce document réalisé avec le peu d'informations que nous avons pu avoir.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE a pris connaissance du document et prend acte.

Aucune question n'étant posée, la séance est levée à 21 h 30

Le Président

P. SEPTIERS



Le secrétaire de séance

Y. BRUMENT

